



<b>Rapport n° 1</b>	<b>GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES</b>	<b>Imputation budgétaire</b>
<b>Conseil d'Administration du 8 décembre 2015</b>		<b>Chapitre : Article :</b>

## **SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ANALYSE ET DE COUVERTURE DES RISQUES**

L'article L.1424-7 du code général des collectivités territoriales, établit qu'un schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) dresse l'inventaire des risques de toutes natures pour la sécurité des personnes et des biens auxquels doivent faire face les services d'incendie et de secours (SDIS) dans le département et détermine les objectifs de couverture de ces risques par ceux-ci.

Le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques est élaboré, sous l'autorité du Préfet, par le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours. Il est soumis pour avis au Comité Technique départemental, au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires et à la Commission Administrative et Technique des services d'incendie et de secours. Il est également présenté au collège des chefs de service de l'État.

Le SDACR est arrêté par le Préfet après avis du Conseil départemental, sur avis conforme du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Le projet soumis aujourd'hui à votre avis a fait l'objet d'un travail de concertation nourri avec les représentants des personnels, professionnels et volontaires, et avec les cadres du service. Il s'est enrichi de leurs remarques et propositions. La présentation de ce rapport constitue donc l'ultime étape avant l'arrêté du Préfet.

De façon très conventionnelle, le projet qui vous est présenté aborde successivement l'analyse et la couverture du risque courant puis celle des risques particuliers du département.

Pour l'étude de la couverture du risque courant, des modèles mathématiques de probabilité mis au point avec l'INSETT de Saint-Quentin, permettent d'évaluer l'indisponibilité des personnels et des matériels en tenant compte des effectifs et de la sollicitation constatée sur plusieurs années.

Pour ce qui concerne le risque particulier, l'étude s'appuie sur les données du retour d'expérience départemental ou national. La couverture des risques s'opère par la mise en place de moyens spécialisés (matériels et équipes spécialisés) et prend en compte si nécessaire les renforts extra-départementaux ou nationaux.

### **Les principales propositions de cette nouvelle version du SDACR sont les suivantes :**

- Optimiser et réduire les délais entre la prise d'appel et l'arrivée du premier engin de secours ;
- Doter de Véhicules de Secours Aux Victimes certains Centres de Première Intervention avec des conditions d'efficience ;

.../...

- Substituer dans 15 centres, le Fourgon Pompe Tonne et le Véhicule de Secours Routier actuellement en dotation par un engin polyvalent de type Fourgon Pompe Tonne Secours Routier et optimiser le nombre d'engins de secours routier dans le département ;
- Adapter l'effectif d'astreinte et de garde de chaque centre aux besoins calculés par rapport à la sollicitation constatée ;
- Mutualiser les équipes et les moyens dans les spécialités « risque chimique » et « risque radiologique » ;
- Optimiser le nombre et l'implantation des échelles aériennes pour obtenir, en ce qui concerne le risque courant, une couverture du territoire en 30 minutes ;
- Organiser sur les CSP Saint-Quentin et Soissons, la spécialité Plongée et compléter le dispositif pour les équipiers sauvetage aquatique ;
- Optimiser le parc des Camion-Citerne Forestier ;
- Renforcer les moyens de lutte contre les feux industriels et les feux d'entrepôts : Fourgon Mousse Grande Puissance, Bras Elévateur Articulé en substitution de l'échelle aérienne dans 2 centres, Dévidoir Automobile Léger pour l'alimentation en eau sur de grandes distances ;
- Rationaliser la montée en puissance du commandement Chef de Groupe, Chefs de Colonne, Chef de Site.

Le SDACR confirme également la nécessité :

- de promouvoir le volontariat en s'appuyant en particulier sur développement des sections de jeunes sapeurs-pompiers en partenariat avec l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers,
- de préserver un service de proximité au profit de nos populations rurales avec le maintien tant que faire ce peut les centres de première intervention,
- de poursuivre la politique de modernisation du parc immobilier initié lors de la départementalisation.

Le SDACR, une fois arrêté par le Préfet, entrainera l'élaboration d'un nouveau règlement opérationnel du SDIS, l'élaboration d'un plan de formation conforme aux orientations du schéma, ainsi que d'un plan pluriannuel d'équipement (matériel et immobilier).

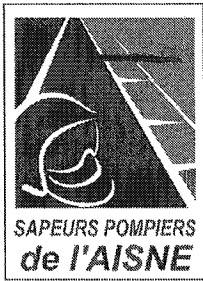
**Je vous propose donc d'adopter le projet de délibération suivant :**

Vu le rapport n° 1 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, adopte le projet de Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR).

**Le Président,**

**Nicolas FRICOTEAUX**



Délibération n° 1	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 8 décembre 2015		Chapitre : Article :

Membres théoriques : 20  
Membres en exercice : 20  
Membres présents : .... 18  
Votants : ..... 18

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Affiché le  
**04 JAN. 2016**

Le 8 décembre 2015 à 15 h 00, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 12 novembre 2015, s'est réuni dans la salle des débats de l'Assemblée départementale à l'hôtel du Département à LAON sous la présidence de Monsieur Nicolas FRICOTEAUX.

**Etaient présents :**

**I - Membres avec voix délibérative**

MM. Nicolas FRICOTEAUX, Pierre-Jean VERZELEN, Thomas DUDEBOUT, Mme Colette BLERIJOT, Mme Jocelyne DOGNA, MM. François RAMPENBERG, Michel CARREAU, Jean-Luc LANOUILH, Georges FOURRÉ, Mme Annie TUJEK, Mme Anne-Marie FOURNIER, MM. Noël LECOULTRE, Raymond DENEUVILLE, Maxime KELLER représentant Antoine LEFEVRE, Christian CROHEM, Jean-Paul ROSELEUX représentant Alain CREMONT, Daniel GARD, Marcel LALONDE, Gérard DOREL, Eric MANGIN représentant Mme Monique BRY.

**II - Membre de droit**

Monsieur Raymond LE DEUN, Préfet de l'Aisne.

**III - Membres avec voix consultative**

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental  
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental  
M. le Commandant Philippe BARDON, sapeur-pompier professionnel officier  
M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, représentant les sapeurs-professionnels non officiers  
M. le Commandant Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier  
M. le Lieutenant Denis COUTANT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers

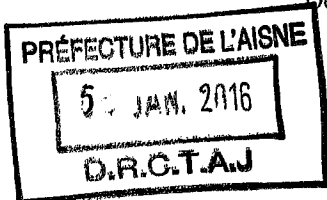
**Excusé(s) :** MM. Antoine LEFEVRE, Alain CREMONT, Noël LECOULTRE, Christian CROHEM, Mme Monique BRY.

**Assistaient à la séance :** M. Patrice LEROY, payeur départemental, Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY, MM. Dominique BOUESOCQUE, Jean-Noël CANTELLI, M<sup>me</sup> Christiane CHAUSSON de la Direction départementale.

**SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ANALYSE  
ET DE COUVERTURE DES RISQUES**

Vu le rapport n° 1 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le projet de Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR).



Le Président,

Nicolas FRICOTEAUX